

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 11 JUIL. 2017

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Conservateur du patrimoine
Poste : 02 99 84 59 03
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA / 171186



Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine

à
Monsieur le Directeur
DDTM 56 - ICPE et loi sur l'eau
A l'attention de Mme Isabelle Leriche
1, allée du Général Le Troadec – BP 520
56019 VANNES cedexX

Objet : ICPE : EPLEFPA - Le Gros Chêne
PONTIVY - 56

Réf : votre courrier du 20 juin 2017

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre de l'instruction du dossier mentionné en objet.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Le Préfet de la région Bretagne
Par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles

L'adjoint Pour le Directeur régional
régional de l'archéologie

Olivier Yves MENEZ

Conservateur régional de l'archéologie